

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 700

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 25

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« pouvant aller jusqu'à »

les mots :

« maximal de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.